

PORTO-NOVO, le 25 MAI 1962.

D E C R E T

du Président de la République
ANNEE 1962 N° 229 /PR/VP/DP

Le Président de la République

- Compte
- VU : la Constitution de la République du Dahomey ;
 - VU : la loi n° 59-31 du 19 Décembre 1959 approuvant la Convention de Financement des Travaux de construction du Port de COTONOU intervenue le 12 Septembre 1959 entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Dahomey,
 - VU : le Décret n° 36/PCM/MEF du 3 Mars 1960 portant création du Compte n° 113-32 " Investissements sur Aide Financière de la République Française.
 - VU : le Décret n° 218/PCM/MF/MEP du 19 Août 1960 ouvrant dans les écritures du Trésorier - Payeur du Dahomey le 113-52, intitulé; "Avances aux régisseurs du titre du Compte, Investissement sur Aide Financière de la République Française";
 - VU : la convention n° 680-A-13-AA du 15 Février 1962 entre la République du DAHOMEY et les USA,
 - VU : le décret 139/PR-VP-DP du 20 Mars 1962 portant ouverture du compte hors budget numéro 113-35 intitulé: "Aide Américaine" dans les écritures du Trésorier-Payeur du Dahomey;
 - VU : les décrets n°s 429-PR-VP-DP et 151 PR-VP-DP des 18 Décembre 1961 et 28 Mars 1962 nommant M. ELISHA Elie Ordonnateur-Délégué respectivement des comptes n°s 113-32, 113-51, 113-52 et du Compte 113-35,

D E C R E T

ARTICLE 1er : Les dispositions des décrets n°s 429 PR/VP/DP du 18 Décembre 1961 et 151/PR/VP/DP du 28 Mars 1962 portant nomination de Mr. ELISHA Elie comme Ordonnateur-Délégué des recettes et des dépenses à réaliser par le Gouvernement du Dahomey sont et demeurent rapportées.

ARTICLE 2. : Monsieur Abou BABA-MOUSSA Directeur Adjoint du Plan est nommé Ordonnateur-Délégué des comptes n°s 113-32, 113-51, 113-52 et 113-35.

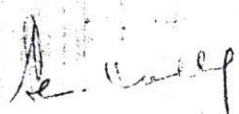
Les titres de recettes et les mandats Ordonnancés seront assignés sur la Caisse du Trésorier-Payeur du Dahomey.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel

AMPLIATIONS

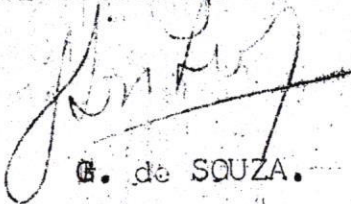
R	.	.	.	.	.	15
MINISTERES	.	.	.	.	.	11
G.C.M.	.	.	.	.	.	3
LAN	.	.	.	.	.	3
RESOR	.	.	.	.	.	2
A.C.	.	.	.	.	.	1
FINANCES	.	.	.	.	.	1
REFETS	.	.	.	.	.	6
O.R.D.	.	.	.	.	.	1

P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent
LE VICE-PRESIDENT


S. M. APITHY.

P. Le Ministre des Finances
et du Travail & p.d.
le Directeur de Cabinet

Le Vice-Président de
la République Chargé
du Développement et
du Plan.


G. de SOUZA.


S.M. APITHY